

# BUGGY 360 POWER

## Type d'action

Herbicides

## Composition

Glyphosate 360 G/l

## N° A.M.M.

2090188

## Formulation

(SL) CONCENTRE  
SOLUBLE

## Conditionnement

10L;5L;100L;600L

## Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ TENDRE D'HIVER - SAUF PRODUCTION DE SEMENCES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES, ADVENTICES VIVACES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	6 L/HA		7 JOURS	5 M
CULTURES INDUSTRIELLES	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	3 L/HA		30 JOURS	5 M
CULTURES INDUSTRIELLES	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA		30 JOURS	5 M
CULTURES INDUSTRIELLES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	7 L/HA		30 JOURS	20 M
CULTURES LÉGUMIÈRES	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	3 L/HA		30 JOURS	5 M
CULTURES LÉGUMIÈRES	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA		30 JOURS	5 M
CULTURES LÉGUMIÈRES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	7 L/HA		30 JOURS	20 M
FORÊT	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	3 L/HA		30 JOURS	5 M
FORÊT	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA		30 JOURS	5 M
FORÊT	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	7 L/HA		30 JOURS	20 M
FORÊT	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	3 L/HA			5 M
FORÊT TRAITEMENT PAR TACHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	6 L/HA			5 M
FORÊT	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA			5 M


  
 un éclairage différent

55, rue Raspail CS80105 92594  
 Levallois-Perret Cedex Tél. : 01 47  
 59 77 00 - Fax : 01 47 37 54 52 -  
 www.phyteurop.com - Agrément  
 numéro IF017155 : distribution de  
 produits phytopharmaceutiques à  
 des utilisateurs professionnels et  
 non professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.  
 AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Nom commercial  
BUGGY 360 POWER



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

DRE :

24h

Détenteur homologation :

MONSANTO

Marque déposée :

PHYTEUROP

Réglementation transport ADR : Voir FDS

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
FORÊT 120 G DE SUBSTANCE ACTIVE /M2 DE SECTION DE SOUCHE OU DE TERRIÈRE	DÉVITALISATION	DÉVITALISATION DES ARBRES	120 G/M <sup>2</sup>			
FRUITS À NOYAU	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	4 L/HA	3	21 JOURS	5 M
FRUITS À NOYAU	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA	3	21 JOURS	5 M
FRUITS À NOYAU TRAITEMENT PAR TÂCHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	8 L/HA	3	21 JOURS	20 M
GRANDES CULTURES	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	3 L/HA		30 JOURS	5 M
GRANDES CULTURES	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA		30 JOURS	5 M
GRANDES CULTURES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	7 L/HA		30 JOURS	20 M
JACHÈRE SEMÉE DE FÊTUQUE ÉLEVÉE	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,9 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE MOUTARDE BLANCHE	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,5 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE PHACÉLIE	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,6 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE RADIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,8 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE RAY GRASS ANGLAIS	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,9 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE RAY GRASS ITALIEN	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,6 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE TRÈFLE INCARNAT	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,9 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE TRÈFLE VIOLET	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,9 L/HA			5 M
JACHÈRE SEMÉE DE VESCE COMMUNE	TRT PART.AER.	LIMITATION POUSSE ET FRUCTIFICATION	0,9 L/HA			5 M
KIWI	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	4 L/HA	3	21 JOURS	5 M
KIWI	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA	3	21 JOURS	5 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
KIWI TRAITEMENT PAR TÂCHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	8 L/HA	3	21 JOURS	20 M
OLIVIER	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	4 L/HA	3	21 JOURS	5 M
OLIVIER	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA	3	21 JOURS	5 M
OLIVIER TRAITEMENT PAR TÂCHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	8 L/HA	3	21 JOURS	20 M
ORGE D'HIVER - SAUF BRASSERIE, MALTERIE, PRODUCTION DE SEMENCES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES, ADVENTICES VIVACES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	6 L/HA		7 JOURS	5 M
ORGE DE PRINTEMPS - SAUF BRASSERIE, MALTERIE, PRODUCTION DE SEMENCES	DÉSHERBAGE	ADVENTICES ANNUELLES, ADVENTICES VIVACES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	6 L/HA		7 JOURS	5 M
TOUTES ESPÈCES FRUITIÈRES SAUF FRUITS À NOYAU ET KIWI	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	4 L/HA	3	21 JOURS	5 M
TOUTES ESPÈCES FRUITIÈRES SAUF FRUITS À NOYAU ET KIWI	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA	3	21 JOURS	5 M
TOUTES ESPÈCES FRUITIÈRES SAUF FRUITS À NOYAU ET KIWI TRAITEMENT PAR TÂCHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	8 L/HA	3	21 JOURS	20 M
VIGNE UNIQUEMENT POUR VIGNE- DÉVITALISATION DES CEPS DE VIGNE, PULVÉRISATION EN PLEIN AVEC PANNEAUX RÉCUPÉRATEURS,	DÉVITAL. BROUSSAILLES	DÉVITALISATION DES BROUSSAILLES (SUR PIED)	8 L/HA			20 M
VIGNE	DÉSHERBAGE	GRAMINÉES ANNUELLES	4 L/HA		3 JOURS	5 M
VIGNE	DÉSHERBAGE	DICOTYLÉDONES ANNUELLES, DICOTYLÉDONES BISANUELLES	5 L/HA		3 JOURS	5 M
VIGNE TRAITEMENT PAR TACHE	DÉSHERBAGE	ADVENTICES VIVACES	8 L/HA		3 JOURS	20 M

## Performances / conditions d'emploi

### Performance

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Performance sur toutes les mauvaises herbes : annuelles, bisannuelles, vivaces.

Pénétration rapide de la matière active dans toute la plante, systémie jusqu'à l'extrémité des rhizomes.

Prêt à l'emploi aux doses recommandées : aucun surfactant à ajouter.

Efficacité maintenue même en conditions difficiles :

- Température minimale supérieure à 0°C
- Température maximale : 30°C
- Hygrométrie minimale : 50%

Délai avant travail du sol réduit :

- 24 heures sur adventices annuelles (6 heures suffit techniquement mais l'Arrêté du 12 septembre 2006 impose un délai de réentrée de 24 heures)
- 4 jours sur adventices vivaces

## Dose et Conditions d'emploi

APRES RECOLTE SUR CHAUMES DE TOUTES CULTURES :

Chaumes de céréales, colza, maïs, pois, soja, sorgho, tournesol, cultures légumières...

BUGGY® 360 POWER détruit totalement la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces présentes au moment du traitement : repousses de céréale et de colza, ray-grass, matricaire, séneçon, chiendent, rumex, chardon, liseron...

En pratique : BUGGY® 360 POWER s'utilise à des doses de 1,1 à 7 L/ha selon le type de mauvaise herbe.

Eau : 100 à 300 L/ha. Ne pas dépasser 300L de bouillie pour éviter le ruissellement

DESHERBAGE DES VIGNES ET VERGERS

BUGGY® 360 POWER détruit complètement la plupart des mauvaises herbes annuelles et bisannuelles levées: ray-grass, diplotaxis, pâturins, mourons, séneçons, sétaires, chénopodes...

En hiver et avant débourrement uniquement, les vignes et les vergers peuvent être traités sans risque, en plein ou sur le rang.

En été BUGGY® 360 POWER permet de détruire complètement et durablement les infestations, notamment celles d'herbes vivaces (liseron, chiendent pied de poule, aristoloche...). Selon la période et afin d'éviter les contacts de la bouillie herbicide avec des parties sensibles, il peut être nécessaire de préparer la culture avant traitement : ébourgeonner, épamprer, supprimer les rejets de porte-greffe, relever et attacher la vigne si nécessaire.

En pratique : BUGGY® 360 POWER : 1,6 à 8 L/ha en plein ou par taches selon le type de mauvaises herbes (se reporter au tableau de préconisation par adventice VIGNE ET VERGER)

Volume d'eau : 150 à 300 L/ha pour un traitement en plein, adapter la dose en fonction du volume réellement utilisé pour un traitement localisé par taches ou sur le rang. Ne pas dépasser 300L de bouillie pour éviter le ruissellement. Pour les traitements avec pulvérisateur à dos ou lance : volume d'eau minimum de dilution de 200 L/ha. Le traitement ne doit pas toucher les ceps des vignes de moins de 2 ans, les écorces des arbres à pépins de moins de 3 ans et celles des arbres

à noyaux de moins de 4 ans. Eviter tout contact de la bouillie avec les parties vertes ou non aoûtées de la culture ainsi qu'avec les plaies non cicatrisées. A cette fin, utiliser des rampes avec un dispositif de protection ou des lances avec caches.

## DESHERBAGE EN POST SEMIS-PRE LEVEE DES CULTURES

(Maïs, tournesol, betterave, soja, céréales à paille, colza).

Technique de désherbage à réserver lorsque ce dernier n'a pu être effectué après la récolte du précédent ou qu'il est insuffisant.

Doses recommandées :

Graminées annuelles 1,3 à 2,7 L/ha

Dicotylédones annuelles 4,0 à 5,3 L/ha

Respecter un délai après semis de 24 heures maximum pour les sols filtrants et légers et 48 heures pour les autres types de sol (24 heures pour le colza).

S'assurer d'un semis relativement profond (éviter les graines en surface).

S'assurer de la compatibilité physique et biologique en cas de mélanges avec d'autres herbicides.

### Précautions d'emploi

Pour les traitements avec un pulvérisateur à dos (traitement par tache) ou avec une lance, porter des gants et un vêtement de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application.

Pour le traitement des arbres fruitiers et des vignes avec un pulvérisateur à dos ou une lance, utiliser un volume minimum de dilution de 200 L/ha.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé. Dans le cas d'utilisation d'un adjuvant réducteur de dérive, veiller à n'utiliser que des adjuvants sans effet antagoniste sur l'efficacité de BUGGY 360 POWER.

Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordures de champs ou pieds de clôture situés le long des points d'eau.

Réservé à un usage professionnel.

### Recommandations

Traiter sur des mauvaises herbes vertes développées et en conditions poussantes, saines et non recouvertes de rosée ou de poussières

Traiter en dehors des heures chaudes et des périodes de gel (températures optimales comprises entre 5 et 25°C et hygrométrie supérieure à 70%). Eviter toute pulvérisation ou embruns sur le feuillage des cultures voisines. Ne pas traiter en cas de risque de pluie imminente (délai minimum à la pluie de 1 heure).

Traiter par temps calme et sans vent (

Ne pas utiliser dans les serres ou tunnels, ni au contact de plastiques.

Ne pas traiter sur substrat de sable ou de tourbe.

Préparation de la bouillie : remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3, ajouter progressivement le produit en maintenant l'agitation, puis compléter le volume d'eau.

Assurer une agitation régulière de la bouillie pendant toute la durée du traitement.

Ne pas laisser la bouillie prête à l'emploi dans le pulvérisateur.

Bien rincer le pulvérisateur avant et après utilisation.

Ne pas utiliser de récipients métalliques, en fer galvanisé ou en fer doux, non revêtus pour la préparation de la bouillie.

Toujours conserver le produit dans son emballage d'origine. Le stocker dans un local réservé à cet usage, frais, sec, bien ventilé et fermant à clé, à l'abri du gel et de la chaleur.

### Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.